



REGROUPEMENT DES CPE
DES RÉGIONS DE QUÉBEC
ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

Éducatrice.teur à l'enfance

Faire carrière comme éducatrice.teur à l'enfance dans un centre de la petite enfance (CPE) c'est :

- Vivre le bonheur d'accompagner et encadrer les enfants 0-5 ans dans leurs activités et les guider dans leurs gestes de la vie quotidienne ;
- Favoriser le développement du plein potentiel des enfants;
- Collaborer avec les collègues et les parents;
- Être au cœur de l'action dans un milieu grouillant de vie et de rires!

Depuis 1991, le Regroupement des CPE des régions de Québec et Chaudière-Appalaches recrute et réfère des candidats.es pour remplacer et/ou combler des postes temps plein et temps partiel dans ses CPE situés sur la Rive-Nord et Rive-Sud de Québec.

Ta contribution

- Accompagner, encadrer et veiller à la santé, à la sécurité et au bien-être des tout-petits.
- Guider les enfants dans leurs gestes de la vie quotidienne (l'alimentation, l'hygiène, l'habillement, les soins personnels) ainsi que dans leurs jeux et explorations, tout en favorisant leur autonomie, de saines habitudes de vie et leur développement global.

Les exigences

- Formation et/ou expérience pertinente à la petite enfance;
- Consentement à des vérifications par le service de police;
- Premiers soins adaptés à la petite enfance, durée 8 heures avec le volet sur les allergies sévères;

Pour la personne qui n'a jamais travaillé en CPE : Une période d'observation dans un CPE sera organisée et prise de connaissance du programme éducatif - Accueillir la petite enfance.

Qualités recherchées

- Flexibilité pour s'adapter à différents milieux;
- Sens de l'éthique professionnelle, rigueur et fiabilité, respect, confidentialité;
- Capacité à assurer la sécurité et le bien-être des enfants;
- Connaissance et jugement dans les modes d'intervention.

Conditions

C'est toi qui choisiras les CPE où tu désires te déplacer en fonction de ton moyen de transport. Nos CPE sont répartis sur la Rive-Nord et la Rive-Sud de Québec.

Selon tes disponibilités, tout au long de l'année, tu pourras effectuer des remplacements de façon ponctuelle, à court, moyen ou long terme. Plusieurs de nos CPE développent, donc possibilités de postes permanents.

Contribution de l'employeur à un régime de retraite après un nombre d'heures travaillées.
Salaire horaire entre 18,52\$ et 30,03\$

Viens découvrir le réseau des CPE, nous avons hâte de te le présenter.